

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 26/11/2024
Et
Publication ou notification du :
26/11/2024

L'an 2024, le 21 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été adressées par le maire sortant le 15/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/11/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Absent excusé : M. CARBONNIER Christophe

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2024_D_39

TRANSFERT COMPÉTENCE EAU & ASSAINISSEMENT : LAGUNE

Madame le Maire explique aux membres du conseil, que dans le cadre du transfert de la compétence Eau & Assainissement à la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais (CCPG) au 1^{er} janvier 2025, et du fait que la commune possède une lagune et est en réseau unitaire, il convient de délibérer sur le choix de répartition du réseau.

Madame le Maire précise que du fait que la commune est en réseau unitaire, la commune devra payer 40% des travaux sur le réseau assainissement uniquement.

Madame le Maire expose les deux solutions possibles au conseil, à savoir :

- Garder « l'ancien » bassin d'infiltration comme déversoir d'orage
- Ne pas garder « l'ancien » bassin d'infiltration comme déversoir d'orage

Vu la délibération du 7 mars 2024 concernant le transfert de la compétence Eau & Assainissement à la CCPG au 1^{er} janvier 2025,

Considérant la nécessité de délibérer sur ce point,

Entendu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE** ne pas garder « l'ancien » bassin d'infiltration comme déversoir d'orage

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/11/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

